



À l'attention de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et
du logement
Cité administrative
Rue Jules Ferry - Boîte 55
33090 Bordeaux cedex

Objet : Demande urgente de dérogation – Travaux de rénovation énergétique de l'école communale et présence de nids d'hirondelles

Saint Capraise de Lalinde, le 10 juillet 2025

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du projet de rénovation énergétique de l'école communale de Saint Capraise de Lalinde, la commune a engagé en fin d'année 2024 une procédure de marché public, attribué en début d'année 2025, avec un calendrier de travaux prévu pendant la période des vacances scolaires d'été 2025.

Ce projet prévoit notamment une **isolation par l'extérieur (IPE)** sur l'ensemble des façades avec changement de toutes les menuiseries, étape essentielle pour garantir une remise en fonctionnement efficace du système de chauffage à l'automne 2025. Cependant, lors de la préparation du chantier, nous avons constaté la **présence de nids d'hirondelles**, espèce protégée, sur une des façades concernées (2 détruits partiellement par érosion du temps et un occupé actuellement).

Après **consultation de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)**, nous nous adressons en urgence à vos services afin d'obtenir une **dérogation** nous permettant de poursuivre les travaux selon un **phasage adapté**, tout en assurant la protection des oiseaux :

- **Phase 1 (été 2025) : Réalisation des travaux d'IPE sur les parties non concernées par la présence de nids**, durant les vacances scolaires d'été (juillet-août 2025), afin de garantir la reprise du chauffage pour la rentrée d'octobre.
- **Phase 2 (après septembre 2025) : Intervention sur la zone occupée par les nids**, uniquement après la fin de la période de nidification.

Dans une démarche proactive de préservation de la biodiversité, **la commune s'engage à installer des nids artificiels** en prévision de la prochaine saison de nidification, afin de compenser l'impact potentiel des travaux sur l'habitat des hirondelles.

Consciente de la réglementation en vigueur et pleinement engagée pour la protection des espèces, la commune souhaite agir avec responsabilité, dans le respect du cadre légal, tout en assurant les conditions d'accueil et de sécurité des élèves à la rentrée prochaine.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour organiser une visite de site si nécessaire.

Dans l'attente de votre réponse, que nous espérons favorable au regard du caractère urgent de la situation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire,

Laurent PEREA

